

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 674 ET 675

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 décembre 2022**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 674** modifiant le *Règlement numéro 522* remplaçant le *Règlement numéro 63 de la Ville de Saint-Hyacinthe et ses amendements et décrétant l'établissement de la caisse de retraite des employés de la Ville de Saint-Hyacinthe*;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 675 modifiant le Règlement numéro 3 décrétant la tarification de certains biens, services ou activités dispensés par la Ville de Saint-Hyacinthe.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et prennent effet à compter du 1er janvier 2023. Toute personne intéressée peut les consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 décembre 2022.

Crystel Poirier, LL.L, OMA Greffière